

# Écoles de Lambres lez Douai

2023-2024

Accueil Périscolaire

Restauration Scolaire

Projet Éducatif Local



**Date limite de dépôt du dossier : 13 juillet 2023**

**Sur rendez-vous de préférence**

**Service enfance et jeunesse : 03.27.95.95.04/08**

**affairescolairesenfance@lambreslezdouai.fr**

## Inscription :

<b>Mon enfant était inscrit en 2022/2023</b>	<b>Mon enfant n'était pas inscrit en 2022/2023</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Bien lire ce dossier</li><li>2. Demander un dossier pré-rempli soit par mail : <a href="mailto:affaresscolaireenfance@lambreslezdouai.fr">affaresscolaireenfance@lambreslezdouai.fr</a> soit par téléphone : 03.27.95.95.04/08</li><li>3. Modifier et signer la fiche enfant au stylo de couleur</li><li>4. Remplir et signer la fiche enfant, la fiche sanitaire de liaison et la fiche d'inscription, l'autorisation d'enregistrement de l'image.</li><li>5. Fournir tous les documents administratifs :<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Livret de famille</b></li><li>- <b>Carnet de vaccination de l'enfant</b></li><li>- <b>Certificat de vaccination (s'il n'a pas été déjà fourni)</b></li><li>- <b>Justificatif de domicile</b></li><li>- <b>l'extrait de jugement définissant le droit de garde en cas de séparation, divorce ou autre</b></li><li>- <b>Quotient familial avril 2023</b></li></ul></li><li>6. Prendre RDV pour déposer le dossier : 03.27.95.95.04/08</li><li>7. Pour les enfants ayant un PAI, celui doit être complet pour la rentrée</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Bien lire le dossier</li><li>2. Télécharger le dossier sur <a href="http://lambreslezdouai.fr">lambreslezdouai.fr</a> ou faire la demande par téléphone : 03.27.95.95.04/08</li><li>3. Remplir et signer la fiche enfant, la fiche sanitaire de liaison et la fiche d'inscription, l'autorisation d'enregistrement de l'image.</li><li>4. Fournir tous les documents administratifs :<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Livret de famille</b></li><li>- <b>Carnet de vaccination de l'enfant</b></li><li>- <b>Certificat de vaccination (s'il n'a pas été déjà fourni)</b></li><li>- <b>Justificatif de domicile</b></li><li>- <b>l'extrait de jugement définissant le droit de garde en cas de séparation, divorce ou autre</b></li><li>- <b>Quotient familial avril 2023</b></li></ul></li><li>5. Prendre RDV pour déposer le dossier : 03.27.95.95.04/08</li><li>6. Pour les enfants ayant un PAI, celui doit être complet pour la rentrée</li><li>7. Nouvel inscrit, contacter le service enfance et jeunesse pour créer votre compte sur le portail famille accessible depuis le site : <a href="http://www.lambreslezdouai.fr">www.lambreslezdouai.fr</a></li></ol>

### 1/ L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est un mode de garde. Il a un projet pédagogique propre avec pour objectifs de créer un cadre d'accueil sécurisant pour les enfants, de respecter les rythmes de vie et de proposer des activités riches et variées.

Une équipe diplômée et dynamique accueille les enfants avant et après l'école.

Déclaré auprès de l'éducation nationale et de la jeunesse, il est facturé au ¼ d'heure de présence et permet de bénéficier de certaines aides (crédit d'impôt, CESU...)

**Horaires : de 7h30 à 8h15 (l'école ouvre à 8h20)  
De 16h30 à 18h30**

Pour des raisons de sécurité, il ne vous est pas possible de reprendre ou confier votre enfant sur le trajet. Le matin, il vous faut déposer votre enfant 5 min avant l'ouverture des grilles de l'école.

N° de téléphone direct	Gallieni / Anne Frank : 06.44.37.33.97
	Salengro : 03.27.95.95.13
N° à contacter 7h30/18h30	06.82.03.93.96

Les tarifs fixés par le conseil municipal sont les suivants : facturé au ¼ d'heure

		Tarification à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2023			
		Tranche 1/h	Tranche 2/h	Tranche 3/h	Tranche 4/h
		QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700	QF supérieur à 700
<b>Lambrésien</b>	1 <sup>er</sup> enfant	0.30€	0.50€	0.75€	1.35€
	2 <sup>ème</sup> enfant	0.30€	0.50€	0.75€	1.15€
<b>Non lambrésien</b>	1 <sup>er</sup> enfant	0.35€	0.60€	0.85€	2.80€
	2 <sup>ème</sup> enfant	0.35€	0.60€	0.85€	2.25€
<b>Pénalité de retard</b>		Après 18h30, 5€ de pénalité toute les ½ heure			

Une facture sera envoyée vers le 10 de chaque mois. Elle est à régler avant le 31 du mois de réception, soit par le portail famille (CB) soit en mairie sur RDV le mardi et mercredi uniquement pour les règlements espèces et CB. (8h30/12h – 14h/17h30, le mardi jusque 19h)

Pour les règlements par chèque, une boîte aux lettres est disponible toute la semaine.

Toute facture impayée 30 jours après son émission est susceptible d'être transmise à la perception pour recouvrement.

## **2/ La restauration scolaire et la pause méridienne :**

La pause méridienne a pour objectifs pédagogiques de contribuer à l'épanouissement de l'enfant ainsi que son éducation à la citoyenneté active.

Les menus ont évolué et sont toujours visés par notre diététicienne, le personnel est régulièrement formé aux nouvelles normes en vigueur, notre chef de restauration intervient également sur des actions ponctuelles dans les écoles auprès des enfants et des parents pour des rendez-vous pédagogiques liés à l'alimentation.

Le déjeuner se compose d'une entrée, d'un plat principal, d'un dessert (fromage ou laitage), pain et eau minérale

Des adaptations dans les repas sont possibles afin de répondre aux besoins et attentes spécifiques de certaines catégories de convives. Dans certaines situations d'allergie alimentaire, il pourra être demandé à la famille de fournir le repas.

**ATTENTION : un enfant scolarisé uniquement le matin ne peut pas fréquenter le restaurant scolaire, de même un enfant n'étant pas allé à l'école la matinée (rendez-vous médical ou autre) ne sera pas accepté en cantine le midi sauf sur accord de la mairie.**

**En aucun cas, vous ne pouvez récupérer votre enfant entre 12h et 14h lors de la cantine. L'enfant inscrit prend son repas au restaurant scolaire.**

L'organisation générale du service vise à respecter le référentiel de la norme AFNOR NFX50-220.

Les repas doivent être réservés avant le 20 de chaque mois précédant avec prépaiement soit sur le portail famille, soit au bureau des affaires scolaires

Après cette date, un surcoût de 1€ sera appliqué pour réservation tardive (10€ maximum par famille et par mois)

Les enseignants seront en possession d'une liste des enfants inscrits. Il appartient aux parents d'informer l'enseignant de tout changement en cours de mois.

Les remboursements sont possibles UNIQUEMENT dans les cas suivants : absence justifiée par un certificat médical, absence de l'enseignant ou sortie scolaire.

ATTENTION : les coupons distribués aux enfants en début d'année scolaire permettent d'annuler un repas le jour même et de sécuriser la prise en charge de votre enfant sur la pause méridienne, ces derniers ne sont pas considérés comme un justificatif de remboursement.

Les tarifs fixés par le conseil municipal sont les suivants

	<b>Réservation avant le 20 du mois précédent</b>	
<b>Lambrésien</b>	1er enfant	3.43€
	2ème enfant	2.74€
	3ème enfant et plus	2.40€
<b>Non lambrésien</b>	1er enfant	6.27€
	2ème enfant	5.02€
	3ème enfant et plus	4.39€
<b>Pénalité de retard</b>		1€ par repas (10€ maximum par famille et par mois)

### **3/ Les ateliers socio-éducatifs du PEL :**

**Les ateliers commencent le **lundi 2 octobre 2023** et se terminent le **vendredi 21 juin 2024**.**

**Attention** : il ne s'agit pas d'un mode de garde mais d'un atelier socio-éducatif au sein duquel investissement et présence régulière sont demandés aux participants.

Le projet éducatif local a pour ambition de favoriser l'épanouissement de votre enfant ainsi que son éducation à la citoyenneté active, au développement durable et à la solidarité internationale.

Organisés en partenariat avec les associations locales, le PEL propose une découverte de l'activité que vous pouvez approfondir en inscrivant votre enfant en club.

**Horaires : de 16h30 à 17h45**

N° à contacter 16h30/18h	07.84.57.31.49
--------------------------	----------------

Afin de pouvoir prévoir le nombre d'activités suffisantes, merci d'inscrire votre enfant dès maintenant

Le choix des activités s'effectuera début septembre :

- **Enfant de maternelle (grande section UNIQUEMENT)**
  - Nous proposons aux élèves une initiation au PEL en commun avec les CP
  - Un atelier par an

Les enfants sont pris en charge par les animateurs directement dans leur classe

- **Enfant d'élémentaire :**
  - Un à deux ateliers par semaine
  - Roulement en milieu d'année scolaire

Pour les activités rattachées à l'école Gallieni, les enfants se présentent aux animateurs dans le préau de l'école

Pour les activités rattachées à l'école Salengro, les enfants se présentent dans la cour de l'école.